



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 15 mai 2013
Avis n° 2013-9**

Avis sur le Programme Régional d'Actions en faveur des Amphibiens 2013-2015

Vu le rapport « Programme d'actions en faveur des amphibiens de Champagne-Ardenne - Programme 2013-2015 » ; CPIE du Pays de Soulaines – DREAL Champagne-Ardenne, Février 2013 ;
Vu les éléments scientifiques apportés en séance ;
Après délibération lors de sa séance du 23 mai 2012.

Article 1 :

Le CSRPN estime que le programme régional d'actions en faveur des amphibiens est cohérent dans les actions qu'il propose.

Le CSRPN émet donc un avis favorable sur le programme régional d'actions en faveur des amphibiens 2013-2015 en Champagne-Ardenne.

Article 2 :

Cet avis favorable est accompagné des recommandations suivantes :

- Le CSRPN recommande de tester en priorité les actions concernant la création de mares à une échelle d'ordre pluricommunale, en ciblant l'organisation en réseau, et d'observer les résultats en se concentrant sur deux ou trois critères.
- Concernant les batraciens, se donner comme référence une ponte annuelle ne doit pas constituer un impératif absolu. Les actions prévues peuvent reposer dans certains cas sur l'hypothèse d'une ponte tous les cinq ans.
- Il serait intéressant enfin, d'étudier les espèces exotiques, notamment la progression de la Grenouille rieuse.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **30 AOUT 2013**

Le président du CSRPN

Daniel YON